

Un service pour les élèves dans votre établissement



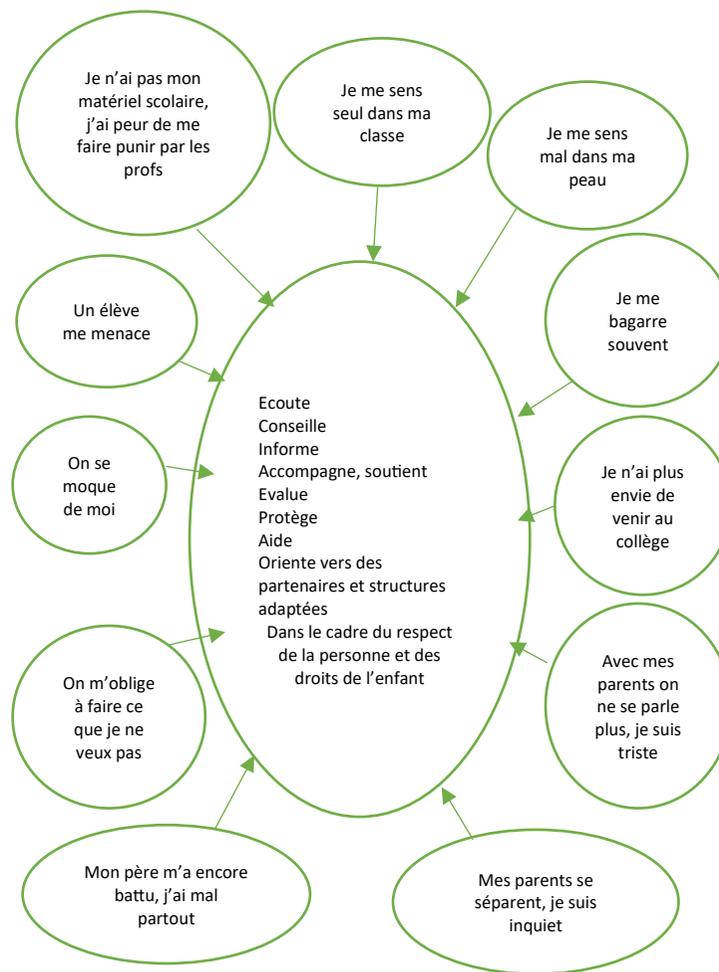
Quand la vie fait mal aux enfants
Séparations, deuils ...



L'assistant de service social intervient dans les établissements public locaux d'enseignements du second degré, de façon individuelle et collective à la demande des élèves, des familles, des équipes éducatives ou des partenaires extérieurs.

L'assistant de service social apporte un conseil technique dans la compréhension des situations d'élèves.

L'assistant de service social effectue des entretiens dans les établissements scolaires mais peut aussi se déplacer au sein de votre domicile.



Je peux en parler librement en toute discrétion avec l'assistante sociale de mon établissement scolaire.

A la disposition également des parents

Vous êtes parents, vous rencontrez des difficultés :

- Éducatives et relationnelles avec votre/vos enfant(s)
- Sociales et financières (accès aux droits et accompagnement dans les démarches)
- En lien avec la scolarité de votre/vos enfant(s) (motivation, absentéisme, comportement, risque de décrochage scolaire, violences scolaires)
- À assurer la protection de votre/vos enfant(s) en risque de danger
- Dans la compréhension des causes du mal être de votre/vos enfant(s)
- Dans l'accompagnement de votre/vos enfant(s) à besoins particuliers (en situation de handicap, orientation vers les enseignements adaptés, ...)

Les missions sont exercées dans le cadre de la déontologie professionnelle :

- Secret professionnel garantissant le respect des personnes et de leur vie privée (à l'exception des situations d'enfance en danger)
- Obligation d'aide à toute personne en danger

SECRET PROF / DEVOIR DE DISCRETION

Secret professionnel	Devoir de discrétion
<ul style="list-style-type: none"> ■ Notion de confident nécessaire ■ Secret confié dans l'exercice de sa profession ■ Engage les responsabilités civile, pénale et disciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Notion de non divulgation d'infos non pertinentes ■ Engage les responsabilités civile et disciplinaire ■ Pas ou peu de jurisprudence pour baliser le concept

Qui contacter ?

HELPIQUET Camille – camille.helpiquet@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.45.66
- Collège Marcel Aymé – Chaussin – 03.84.71.90.90
 - LP Prévert – Dole – 03.84.79.62.63
 - Collège Les Vernaux - Tavaux – 03.84.81.97.62
 - FOQUALE

TARDEVET Julie – julie.tardevet@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.90.82
- Lycée H. Friant – Poligny – 03.84.37.21.34
 - Lycée H.Friant- Arbois- 03 84 66 02 44
 - Collège Saint Exupéry – Lons Le Saunier – 03.84.87.07.80

LOMBARD Stéphanie – stephanie.lombard@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.90.13
- Collège Pré St Sauveur - St Claude – 03.84.45.33.03
 - Lycée Pré St Sauveur – St Claude – 03.84.45.33.03
 - Collège du Plateau – Lavans les St Claude – 03.84.42.82.55
 - FOQUALE

Poste non remplacé

- Collège A. Briand – Lons le Saunier – 03.84.87.18.68
- Collège Bletterans
- MDPH
- CDOEASD

MICHELIN Nadine – nadine.michelin@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.90.45
- Collège L. Febvre - St Amour – 03.84.48.73.98
 - LP Montciel – Lons le Saunier – 03.84.85.65.00
 - Collège Rouget de Lisle – Lons le Saunier – 03.84.87.18.90
 - Collège V.Considérant – Salins Les Bains – 03.84.73.02.78

MEYER Sylvie – sylvie.meyer.39@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.90.43
- Lycée Jean-Michel – Lons le Saunier – 03.84.35.26.00
 - Collège Grévy – Poligny – 03.84.37.12.61
 - Collège Bichat – Arinthod – 03.84.48.00.41
 - FOQUALE

VIVOT Maëlle – maelle.vivot@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.89.64
- EREA de Crotenay – 03.84.51.98.00
 - Lycée Paul Emile Victor – Champagnole – 03.84.53.10.00
 - Collège Les Louataux – Champagnole – 03.84.52.13.01
 - Collège G. Cousin – Nozeroy – 03.84.51.13.47

LANGLOYS Lysiane – lysiane.langloys@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.45.69
- Collège Bastié – Dole – 03.84.82.63.33
 - Collège Eiffel - Fraisans- 03 84 79 49 49
 - Lycée C. Nodier – Dole – 03.84.79.00.99

MEUGNIER Charline – charline.meugnier@ac-besancon.fr

- ☎ 06.03.22.90.39
- Collège H. Cazeaux – Hts de Bienne/Morez – 03.84.34.13.60
 - Collège L. Bouvier – St Laurent en Grandvaux – 03.84.34.13.80
 - Collège Le Rochat – Les Rousses – 03.84.60.57.64

Poste non remplacé

- Lycée Duhamel – Dole – 03.84.79.78.00
- Collège Ledoux – Dole – 03.84.82.11.22
- Collège de l'Arc – Dole – 03.84.69.01.00



Le Service Social en Faveur des Elèves de la DSDEN du Jura



Un espace d'écoute et de soutien
bienveillant et confidentiel.

Pour les établissements publics locaux d'enseignements (collège, lycée) qui n'apparaissent pas dans la liste ci-dessus:

Contactez COLNOT Jocelyne – jocelyne.colnot@ac-besancon.fr

Conseillère Technique de Service Social, Responsable Départementale – DSDEN du Jura – 03.84.87.27.20 ou 06.29.84.64.97